



## ACCUSE DE RECEPTION EN DATE DU 04/11/2014

Votre annonce n°14-166876 est maintenant prise en compte par la Direction de l'information légale et administrative.

Un accusé réception vous sera envoyé par courriel pour confirmation de sa transmission ce jour à l'OPOCE.

**Attention :**

Cette annonce n'est plus modifiable.

Toute demande de correction ou d'annulation devra faire l'objet d'un avis rectificatif ou d'annulation après publication au BOAMP et au JOUE.

Les éventuelles corrections effectuées par le JOUE sur votre annonce avant publication ne pourront pas être prises en compte par le BOAMP. Dans ce cas, ces corrections devront faire l'objet d'un avis rectificatif publié au BOAMP.



Attention cet aperçu ne reflète que votre saisie et n'est accessible qu'à partir de ce porte feuille.  
Dès publication de cet avis au BOAMP papier, au JOUE ou sur le site BOAMP.fr, il vous appartient de vérifier si l'avis officiel diffusé correspond bien à la saisie ci-dessous (adresse du site de diffusion des annonces : <http://www.boamp.fr>).  
En cas de non conformité, il vous appartient de publier un avis rectificatif de l'avis initial dans les délais réglementaires.

> [Contact client](#)

Département de publication : 6  
Annonce No 14-166876  
Départements de rappel : 83

I. II. III. IV. VI.

### AVIS DE CONCOURS

Directive 2004/18/CE.

#### SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR / ENTITÉ ADJUDICATRICE

**I.1) NOM, ADRESSES ET POINT(S) DE CONTACT :**

Ville de Biot, 8-10 route de Valbonne, à l'attention de service Finances - marchés Publics, F-06410 Biot. Tél. (+33) 4 92 91 22 61. E-mail : [marches-publics@biot.fr](mailto:marches-publics@biot.fr).

**Adresse(s) internet :**

Adresse générale du pouvoir adjudicateur/de l'entité adjudicatrice : <http://www.biot.fr>.

Accès électronique à l'information (URL) : <http://marches-securises.fr>.

Soumission des projets et des demandes de participation par voie électronique : <http://marches-securises.fr>.

**Adresses et points de contacts auprès desquels des renseignements complémentaires peuvent être obtenus :**

auprès du ou des points de contact susmentionnés

**Adresses et points de contact auprès desquels la documentation complémentaire peut être obtenue :**

auprès du ou des points de contact susmentionnés

**Adresses et points de contact auxquels les projets/demandes de participation doivent être envoyés :**

auprès du ou des points de contact susmentionnés

**I.2) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR :**

Autorité régionale ou locale.

**I.3) ACTIVITÉ PRINCIPAL :**

Services généraux des administrations publiques.

**I.4) ATTRIBUTION DE MARCHÉ POUR LE COMPTE D'AUTRES POUVOIRS ADJUDICATEURS :**

#### SECTION II : OBJET DU CONCOURS / DESCRIPTION DU PROJET

**II.1) DESCRIPTION**

**II.1.1) Intitulé attribué au concours/projet par le pouvoir adjudicateur/l'entité adjudicatrice :**

concours restreint de maîtrise d'oeuvre pour la requalification d'un site connexe au village, versant des Bâchettes à Biot.

**II.1.2) Description succincte :**

les caractéristiques principales du programme seront :

-La mise en valeur du site associée à la création de cheminements, place, belvédère, lieux publics extérieurs ou intérieurs permettant la mise en place du " mieux vivre ensemble ".

- l'amélioration et l'embellissement des cheminements piétons reliant le site au village, à la mairie, à la médiathèque et autres équipements publics avoisinants,

-La restauration des restanques et la valorisation de leur usage.

-La rénovation totale des parkings existants d'environ 187 places (façades, signalisation interne et externe, éclairage extérieur, végétalisation),

-L'amélioration de la circulation piétonne et automobile permettant aux piétons et aux véhicules de remonter jusqu'à la route de Valbonne depuis les parkings à étages situés au plus bas.

-La création d'un parc de stationnement supplémentaire paysager enterré ou non, la mise en accessibilité universelle entre ces nouvelles places et le niveau de la route de Valbonne, de la mairie et du village,

-Amélioration des réseaux existants : déplacement du poste transformateur, enterrément des réseaux apparents, guidage des eaux pluviales apparentes de surface (bassin de rétention, caniveaux, buses...).

L'Enveloppe financière prévisionnelle des travaux au stade du programme est fixée à 4 400 000.00 euros (H.T.) hors honoraires.

La mission confiée au lauréat sera une mission de maîtrise d'oeuvre :

En tranche ferme : (mission de base avec études d'exécution) au sens de la loi sur la maîtrise d'ouvrage publique (Mop) : diag, aps,

apd (dont mission Pc) , pro, exe partiel (mission EXE sans syn), act dont DCE,

En tranche conditionnelle : opc, visa, det, aor et la gestion des déchets du chantier.

Il sera demandé à l'équipe de maîtrise d'oeuvre d'évaluer ce projet en coût global dès la phase apd.

L'Équipe sera en charge de la réalisation et du dépôt de tous les dossier de demande d'autorisation nécessaire à la réalisation du projet.

**II.1.3) Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics) :**

71200000, 71400000, 71221000, 71222000.

#### SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ÉCONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

**III.1) CRITÈRES DE SÉLECTION DES PARTICIPANTS :**

Le jury sélectionnera 3 candidats qui seront admis à concourir à la phase 2, sur la base des critères suivants :

- pertinence des références de l'architecte mandataire et autres architectes de l'équipe ;
- pertinence des références des autres membres de l'équipe ;
- qualité des compétences et moyens matériels et humains.
- la régularité formelle et administrative du dossier fourni par l'équipe.

**III.2) INFORMATION RELATIVE À LA PROFESSION :**

La participation est réservée à une profession particulière : oui.

La présente consultation est ouverte aux équipes de maîtrise d'oeuvre dont la composition devra inclure les compétences professionnelles suivantes :

- un mandataire Architecte ou architectes associés ou groupés conjointement incluant dans son équipe ou ayant les compétences suivantes
- Un Architecte Paysagiste
- Urbanisme et aménagement ;
- Ingénierie VRD ;
- Ingénierie structure ;
- Ingénierie technique d'éclairage et électricité
- Ingénierie fluides et thermique ;
- Ingénierie hydrogéologie;
- Economie de la construction, des VRD, des espaces verts, et en évaluation en coût global notamment en coût entretien/maintenance ;
- Ingénierie en conseil qualité environnementale
- Un Pilote (Ordonnancement, pilotage et coordination) ;
- Compétence dans la gestion et conception des parkings.

Plusieurs compétences pourront être regroupées au sein d'un même bureau d'études ou de l'agence d'architecture à l'exception du Pilote (Opc) qui devra être indépendant.

Les architectes d'un même cabinet ne pourront pas soumettre des candidatures différentes, sous peine de rejet de ces candidatures.

**SECTION IV : PROCÉDURE****IV.1) TYPE DE CONCOURS :**

Restreinte.

Nombre de participants envisagé : 3.

**IV.2) NOMS DES PARTICIPANTS DÉJÀ SÉLECTIONNÉS :****IV.3) CRITÈRES D'ÉVALUATION DES PROJETS :**

les prestations des candidats seront évaluées selon les critères suivants :

- 1)La qualité paysagère et architecturale de l'esquisse, et l'insertion dans le site mettant en évidence la pertinence des choix architecturaux et urbains, de l'évolution possible du site et des propositions en terme de développement durable.;
- 2)La compatibilité du projet avec l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux : l'appréciation de celle-ci prendra le plus grand compte de la part des investissements destinés à réduire les coûts ultérieurs d'exploitation/maintenance ;
- 3)Le respect du programme (la mise en valeur du site, la rationalité des places de parking existantes et à créer ; accessibilité, évolutivité, performance énergétique, contraintes réglementaires...) ; le phasage et le planning

Exclusions : seront exclues les prestations ne respectant pas l'anonymat de la présentation, les prestations incomplètes, indigentes et les prestations arrivées hors délai.

Le maître d'ouvrage se réserve le droit d'apporter des modifications ou des compléments limités au programme technique détaillé, sans remise en cause du concours ni octroi d'indemnités supplémentaires jusqu'à 15 jours avant la date de remise des prestations et des offres de prix qui sera définie.

**IV.4) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF**

IV.4.1) Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur/l'entité adjudicatrice :

IV.4.2) Conditions d'obtention des documents contractuels et des documents additionnels :

IV.4.3) Date limite de réception des projets ou des demandes de participation :

11 décembre 2014 - 12:00.

IV.4.4) Date d'envoi des invitations à participer aux candidats sélectionnés :

IV.4.5) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans le projet ou la demande de participation :

Langue(s) officielle(s) de l'UE : français.

**IV.5) RÉCOMPENSES ET JURY**

IV.5.1) Information sur les primes :

Une ou des prime(s) sera/seront attribuée(s) : oui.

Nombre et montant des primes à attribuer : une prime d'un montant de 12 000 euros (H.T.) est versée à chacune des équipes ayant remis leur prestation.

IV.5.2) Détail des paiements à verser à tous les participants :

le jury se réserve le droit de minorer ou supprimer cette indemnité, dans le cas suivant :

- Offre ayant fait l'objet de l'exclusion prévue à l'article 7.6.

Le lauréat percevra l'indemnité en même temps que les autres équipes, et cette indemnité vaudra avance et viendra en déduction de la rémunération due au titre du marché de maîtrise d'oeuvre.

IV.5.3) Contrats faisant suite au concours :

IV.5.4) Décision du jury :

IV.5.5) Noms des membres du jury sélectionnés :

1. Président du jury : Guilaine DEBRAS, Maire de Biot, ou son représentant.
2. Titulaire : Michel MAZUET, Guy ANASTILE, Gisèle GIUNIPERO, Véronique LEMARCHAND, Philippe PREVOST.
3. Suppléants : Jean-Paul CAMATTE, Patrick CHAGNEAU, Claudette BROSET, Baptiste MERRIEN, Guillaume FORTUNE..
4. Luc ALBOUY Architecte, Chef des ABF ; Marc BARANI, Grand Prix National de l'Architecture ; Christian DEVILLERS, Equerre d'argent..

**SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES****VI.1) INFORMATION SUR LES FONDS DE L'UNION EUROPÉENNE :****VI.2) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :**

Le règlement de concours avec l'annexe obligatoire à compléter pour la remise des candidatures sont disponibles sur la plateforme "marchés-secures.fr".

- présentation des candidatures :

Les candidats au concours doivent faire parvenir au maître d'ouvrage les documents suivants :

Dossier administratif :

- une lettre de candidature et habilitation du mandataire par ses cotraitants indiquant la composition de l'équipe, la désignation du mandataire, les compétences dûment complétée, datée, et signée (Dc1 dûment complété, veiller à produire le nouveau formulaire prévu pour les marchés dont la signature interviendra à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2014)
- déclaration du candidat (Dc2 dûment complété) avec copie de(s) document(s) relatif(s) au pouvoir de la personne habilitée à engager l'entreprise et copie du ou des jugement(s) prononcés en cas de redressement judiciaire.
- renseignements concernant la situation propre du candidat ou des membres de l'équipe, justificatifs quant aux conditions d'accès à la commande publique visés à l'article 45 du code des marchés publics et formalités nécessaires pour l'évaluation de la capacité professionnelle, technique et financière minimale requise : - statut juridique et capacité professionnelle :
- copie de la qualification professionnelle en vigueur à la date de la remise des offres et références pour des projets équivalents (possibilité de donner les documents d'un autre opérateur économique à condition de produire un engagement écrit de l'opérateur économique)
- les attestations d'assurances : décennale et responsabilité civile en cours de validité
- capacité économique et financière:
- chiffre d'affaires des trois derniers exercices.

Dossier technique :

- un mémoire explicatif sommaire comportant une note relative aux méthodes que le candidat propose d'adopter pour l'organisation de la maîtrise d'oeuvre en fonction de ses moyens humains et matériels.
  - liste des références significatives de projets réalisés pour chaque candidat ou chaque membre du groupement en indiquant le nom de maître d'ouvrage, l'importance et la complexité de l'opération, l'année de sa réalisation ou le stade d'avancement pour les opérations en cours. Ces références doivent être présentées sous forme synthétique dans le document en annexe. En outre les candidats peuvent présenter ces références sous forme libre dans un document à présenter séparément.
  - capacité technique :
- Effectifs et compétences - présentation du candidat ou de l'équipe candidate : Composition, titres d'études, CV, compétences, répartition des tâches, identification des moyens humains et matériels mis à disposition du projet (2 pages format A4).  
Date d'envoi du présent avis au JOUE et au BOAMP : 4 novembre 2014.

VI.3) **PROCÉDURES DE RECOURS**

VI.3.1) Instance chargée des procédures de recours :

VI.3.2) Introduction des recours :

VI.3.3) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction des recours :

VI.4) **DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS :**

4 novembre 2014.

---

Critères sociaux ou environnementaux : Aucun

**Éléments de facturation :**

Numéro de bon de commande d'insertion au BOAMP : **11/2014**

Libellé de la facture : Ville de Biot FINANCES - MARCHES PUBLICS 8-10 route de Valbonne, F-06410 Biot.

Siret : 21060018500016

Classe de profil : Commune

**Délai de mise en ligne :**

Date jusqu'à laquelle cette annonce doit être disponible sur le site de consultation <http://www.boamp.fr> : 11 décembre 2014.

---

**Classification des produits :**

- Travaux de construction



ACCR2869949

> [Informations légales](#)